

Les évêques pourront rester au-delà de 75 ans

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Brèves](#), [Eglise universelle](#), [Perepiscopus](#), [Vatican](#)

Date : 15 février 2018

LETTERA APOSTOLICA
IN FORMA DI «MOTU PROPRIO»

DEL SOMMO PONTEFICE
FRANCESCO

“IMPARARE A CONGEDARSI”

CON CUI SI REGOLA LA RINUNCIA, A MOTIVO DELL'ETÀ,
DEI TITOLARI DI ALCUNI UFFICI DI NOMINA PONTIFICIA

Le pape a publié une Lettre apostolique en forme de Motu Proprio *Apprendre à prendre congé* sur la renonciation pour raison d'âge des titulaires d'offices de nomination pontificale.

Le texte modifie et assouplit les normes canoniques de renonciation, pour raisons d'âge, notamment pour les chefs de dicastère à la Curie romaine.

Il peut arriver exceptionnellement que la charge soit prolongée au-delà de la limite de 75 ans fixée sous Paul VI. Il ne s'agit ni d'une faveur ou d'un privilège, ni d'un triomphe personnel, avertit le pape. L'article 2 du *motu proprio* indique qu'à 75 ans, les chefs de dicastère de la Curie romaine – non cardinaux – les prélats supérieurs de la même Curie et les évêques au service du Saint-Siège “ne cessent pas *ipso facto* leur charge, mais ils doivent présenter leur démission au souverain pontife“. Il en va de même pour les nonces.

Il revient ensuite au pape d'accepter ou non la démission, en fonction des circonstances concrètes. Ainsi, la prolongation devient une pratique plus souple et plus courante. Elle était assez fréquente jusqu'alors pour les évêques diocésains, beaucoup moins pour les hauts responsables curiaux.

Concrètement, une fois présentée la démission, “elle est considérée comme prorogée jusqu'à ce que soit communiquée son acceptation ou sa prorogation, pour un temps déterminé ou indéterminé“ (article 5).

La décision est du ressort du pape. Elle n'est donc pas automatique, mais c'est un acte de gouvernement. Parmi les raisons d'une prolongation, il peut y avoir un projet à mener pour l'Eglise, une transition à effectuer lors de la composition d'un dicastère. Ou encore la réception de nouvelles directives magistérielles.

Le cardinal Angelo Bagnasco, archevêque de Gênes, âgé de 75 ans depuis janvier, été prolongé "pour au moins deux ans".